

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 { " " " six mois, 14 " "
 { " " " un an, 25 " "

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gerant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^o, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 17 DÉCEMBRE 1868.

Bulletin politique.

Il n'y a plus de doute possible sur le caractère du soulèvement de Cadix. Ce soulèvement a été purement républicain. Les causes en sont exposées, non-seulement dans les journaux démocrates, mais encore dans une adresse du comité de Séville. Le parti radical, par ses divers organes, reproche au gouvernement provisoire d'avoir manifesté ses préférences monarchiques contrairement aux termes du programme de Cadix, qui promettait de laisser l'Espagne décider librement elle-même de ses destinées. Les manifestations monarchiques du gouvernement ont paru porter atteinte aux droits de la nation, et l'ordre de désarmer les milices de Santa-Maria et de Cadix est venu donner consistance aux bruits d'un prochain coup d'Etat qui courait depuis quelque temps dans la population. C'est en opposition à l'ordre de désarmement que l'insurrection a eu lieu.

Il paraît, du reste, que l'insurrection de Cadix avait des ramifications dans toute la Péninsule. A Madrid, les ouvriers des ateliers nationaux, au nombre de 15,000, une grande partie de la milice nationale, 10,000 volontaires armés, et, ce qui serait un grave symptôme, sept bataillons de la milice régulière doivent prendre part au soulèvement. M. Rivers, dont les soupçons étaient éveillés, aurait réussi à découvrir ce complot très-peu de temps avant le moment fixé pour son exécution. Il fit aussitôt arrêter les chefs y compris des officiers de l'armée et de la milice, on se hâta d'envoyer dans les provinces des contre ordres pour empêcher le mouvement d'éclater.

D'après un télégramme adressé de Corfou à l'Evening-Star, du 15 décembre, et que nous reproduisons sous toutes réserves, l'ambassadeur de Turquie aurait quitté Athènes. Ce télégramme ajoute qu'on croit la déclaration de guerre imminente. Il y a dans Corfou beaucoup d'agitation et d'enthousiasme.

J. ROUBAIX.

On écrit de Rome au Journal des Débats :

« Le bruit a été répandu plusieurs fois à Rome et à Florence, que les troupes françaises allaient être retirées du territoire pontifical. Ces bruits ont toujours été démentis par les faits; mais il n'en restait pas moins une certaine incertitude sur les intentions du gouvernement français et l'on avait fini par se persuader que cette mesure s'accomplirait après l'épreuve des futures élections. Ce qui se passe en ce moment semble indiquer que l'occupation française sera indéfiniment prolongée. L'intendance de Civitta-Vecchia vient de conclure des marchés pour les fournitures à livrer à l'armée pendant tout le cours de l'année 1869.

« Si ces marchés devaient recevoir leur pleine exécution, il en résulterait que l'armée française occuperait encore le territoire du Saint-Siège après la réunion du Concile. »

On écrit de la même ville à l'Union de l'Ouest :

« J'appelle votre attention sur le passage suivant d'une lettre d'un des chefs sectaires de l'Italie, lettre saisie hier sur un des hommes de la bande Pallaglio; ... Monti et Tognetti, traités ou non, seront vengés. Le général (Garibaldi) a écrit que nous devons attendre la proclamation de la république à Madrid. Quelques jours après, elle éclatera à Paris. Et si Victor-Emmanuel ne profite pas de cela pour marcher sur Rome,

les républicains, appuyés sur le peuple, ne s'arrêteront pas au Capitole. »

On lit dans le Journal de Rome du 9 décembre les détails des cérémonies de la fête de l'Immaculée-Conception auxquelles le Saint-Père a assisté à la basilique des Douze-Apôtres. Il raconte ensuite comme quoi les rédacteurs de l'Unità cattolica de Turin ont eu l'honneur de présenter à Sa Sainteté, ce jour-là même, une somme de 63,000 fr., produit de leurs collectes pour l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre. Le journal se fait à cette occasion l'interprète du Saint-Père, qui remercie les donateurs et appelle sur eux la bénédiction du ciel.

La belle lettre de Mgr l'évêque d'Orléans sur le Concile œcuménique vient de recevoir la plus haute récompense et la plus auguste consécration. Voici le Bref que S. S. Pie IX a adressé à Mgr. Dupanloup :

PIE IX, pape.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

C'est avec un très-grand plaisir, Vénérable Frère, que Nous vous avons vu saisir l'occasion des Lettres apostoliques, par Nous adressées aux Evêques du rite oriental non en communion avec Nous, ainsi qu'aux autres chrétiens non catholiques, pour donner une édition nouvelle et plus développée de votre Lettre sur le futur Concile œcuménique, sur ce qui doit être son caractère et faire son utilité, et Nous vous félicitons d'avoir exposé, avec autant de netteté que d'éloquence, la sainte doctrine sur les droits et prérogatives du Saint-Siège, et sur son autorité suprême en ces sortes d'assemblées. Vous avez aussi expliqué très-perinement et d'une façon lumineuse, quelle est Notre sollicitude pour le salut de ceux qui sont dans l'erreur, et démontré avec éclat que les exhortations émanées de Nous ne sont inspirées que par l'esprit de charité et n'ont qu'un but : la gloire de Dieu, les progrès de l'Eglise, les vrais intérêts de ceux à qui Nous Nous adressons. Nous avons donc reçu avec reconnaissance votre lettre, qui, Nous le prouvons et Nous le souhaitons, fera disparaître les ténèbres que l'ignorance ou la malignité ont répandues dans les esprits, et inclinera tous les cœurs à désirer le très efficace remède du Concile : ce remède, dans les siècles passés, a dissipé les erreurs et rendu la paix à la société chrétienne troublée; de même, en faisant disparaître les causes des maux actuels, pourra-t-il conjurer les redoutables calamités qui menacent notre temps. Et en attendant, recevez comme gage des divines bénédictions et de Notre très-particulière bienveillance, la bénédiction apostolique que Nous vous donnons du fond du cœur, à vous et à votre diocèse.

Donnée à Rome, près Saint-Pierre, le 25 novembre de l'année 1868, de notre pontificat le 23^e.

PIE IX, PAPE.

Voici la lettre remarquable de M. Ordinaire, ex-maire de Maizières, révoqué de ses fonctions, comme tout le monde sait, à cause de sa lettre électorale adressée aux maires de village.

Cette lettre profonde malgré des pointes d'ironie, est digne d'être lue par le pays tout entier et surtout d'être méditée. M. Ordinaire l'adresse à ses anciens administrés et l'intitule : Lettre d'un maire qui ne l'est plus.

La voici :

« A l'avenir, mes amis, nous continuerons à nous entraider pour nos besoins et ceux de notre commune; mais lorsqu'il y aura chez nous naissances, mariages ou morts, il ne faudra plus vous adresser à moi pour en dresser les actes, ainsi que vous en aviez l'habitude depuis vingt ans. Vous m'avez élu d'abord; plus tard un préfet m'a nommé, et voilà que Napoléon III m'a cassé.

Notre juge de paix m'a signifié sa volonté suprême, parlant à une autre personne, car j'étais absent. Je n'ai donc pu lui demander les motifs de ma révocation, dont le décret, confectionné tout exprès pour moi, ne dit mot. Qu'ai-je fait à l'Empereur? Je n'en sais rien. On m'a-

sure cependant que si sa main auguste a signé le décret le 31 octobre, c'est parce que, le 29, j'avais profité de l'occasion du Siècle pour envoyer ma Lettre électorale aux maires de village, mes collègues. Cela serait étrange, puisque je ne leur dit rien que de conforme aux lois qui régissent le suffrage universel. Je me reproche plutôt de ne pas leur en avoir dit assez, et j'ai eu tort de ne pas leur rappeler, entre autres instructions, la circulaire du 11 février 1852, où le ministre dit au préfet : « Il est bien entendu que vous ne devez rien faire qui puisse gêner ou embarrasser en quoi que ce soit l'exercice du suffrage universel. Toutes les candidatures doivent pouvoir se produire sans opposition et sans contrainte. Le prince président se croirait atteint dans l'honneur de son gouvernement, si la moindre entrave était apportée dans la liberté des votes. »

« Si j'avais parlé autrement, si j'avais dit à mes collègues : Vous êtes tenus à l'obéissance passive en élections, et à vous morfondre pour l'officiel, j'aurais été sévère, en opposition avec le bon sens et la loi, digne alors du courroux impérial. Mais c'est tout le contraire que j'ai soutenu.

« Notre excellent préfet, je gage, et M. Pinard, autre excellence, m'auront mis mal en cour. Je ne leur en veux pas, et il m'importe peu d'être bien ou mal dans un lieu où je n'ai rien à faire, n'étant ni marquis, ni chambellan, ni écuyer, ni courtisan par aucun côté. Il y a plus : je tiens en grande estime le premier magistrat de notre département : il fait si bien nos affaires !

« Vous dire qu'il ne commet jamais de fautes serait raillerie, Dieu seul et M. Rouher étant infailibles; mais tout ce qu'il fait, tourne à bien, mes amis, et que le vulgaire critique d'abord parce qu'il n'en prévoit pas les effets seconds. Cela étant, mes amis, prions tous en masse MM. Rouher, Pinard et Saint-Paul de le tenir en leur sainte et digne garde et de lui donner son avancement sur place. Si je l'aime, il ne me paie pas de retour, mais je supporte sa défaveur avec autant de philosophie que ce coup qu'il m'a fait appliquer.

« Pour être considéré par l'autorité, il faut toujours payer et toujours se taire. J'ai toujours bien payé, vous aussi, mes amis, et depuis longtemps j'étais aussi muet qu'un poisson. Enfin, la rue des manœuvres électorales malséantes et de certaines tyrannies locales supportées depuis trop longtemps et avec trop de patience m'a courroucé, et j'ai écrit ce qui pouvait contribuer à la sincérité des électeurs et éclairer l'administration sur un mal particulier à notre canton. L'ai été aussitôt mal noté, et mon dossier est devenu sinistre, car ce mal était un bien aux yeux de M. le préfet.

« Comme je ne suis point assés habile pour faire des tableaux de mœurs, sans modèle, les miens se sont trouvés trop ressemblants, ce qui leur a causé un chagrin. Pour les consoler, la justice m'a obligé de leur donner de l'argent, ainsi qu'à l'Etat; mais en revanche, elle m'a logé gratuitement vingt jours durant, dans une de ces maisons où les hommes qui parlent trop franchement sont reçus avec empressement. Mes adversaires ont dû être contents de ce qui a été fait pur leur être agréable.

« Parce que j'ai succombé, comme tant d'autres, dans un procès de presse, des gazettes officieuses prétendent que j'ai été trop osé de causer politique avec les maires mes collègues; elles ont donc ben peu de raisonnements à opposer aux miens. Ma condamnation exorbitante avait soulevé l'opinion publique. En mon absence, elle protesta par une adresse signée par la grande majorité des maires et conseillers municipaux du canton, et par nombre de personnes honorables. Ce que vous avez écrit, me déclarait-on, nous l'avons dit et pensé. Si donc je suis ma quelquel part, ce n'est pas parmi vous, mes chers compatriotes, et l'honneur spontané et inattendu que vous m'avez fait me consolait amplement de mes disgrâces, si j'avais besoin de l'être. Mes débats étaient clos, le silence se faisait à l'entour et je n'aurais jamais voulu le rompre le premier.

« Lorsqu'un préfet nous est envoyé de loin pour opérer chez nous la quatre-

vingt-neuvième partie du bonheur de la France, il commence par nous faire de l'opposition en contrariant nos idées sous prétexte qu'elles ne sont pas saines. D'ailleurs les idées dont il est porteur suffisent à tous les besoins, et il a mission de les placer avantageusement dans toutes les cervelles. Celles-là surtout qui sont pourvues les refusent. Ainsi, quand la pensée d'un candidat indépendant s'y est bien établie, il n'est pas facile de l'en déloger. C'est alors que toutes les forces disponibles et tous les engins sont mis en campagne, et les maires et fonctionnaires requis doivent se souvenir qu'ils sont avant tout hommes libres et ne jamais faire le sacrifice de leur opinion et de leur vote aux pieds d'un ministre.

« Cette liberté est un droit de nature auquel les lois électorales les plus mauvaises n'ont jamais osé toucher. Mais à côté de ces lois légales, l'administration a ses us et coutumes, ses pratiques arbitraires, et de plus jeunes que moi les ont vu maintes fois mettre en œuvre. Mensonge, me crient les organes du pouvoir, jamais l'administration n'a pesé sur les maires! En entendant cette dénégation, deux sous-préfets pourraient-ils se regarder sans rire?

« Si la justice destitutive, pour qui le franc parler est un crime, m'avait vaincu de mensonge; si jamais par le passé et moins encore à l'avenir, les fonctionnaires et maires n'ont été et ne sont pressés et requis pour les besotes de l'officialité, alors j'aurais mérité ses rigueurs pour avoir accusé l'innocence gouvernementale. En conscience, je devrais me faire une amende honorable bien sentie, et me tournant vers ceux devant qui j'aurais péché, je leur dirais : « O vous! dont par ma faute je suis le collègue déchu, apprenez que dans vos débats électoraux vous avez été toujours libres comme l'oiseau dans les bois; que jamais trébuchet officiel ne fut ni sera tendu sur votre passage pour attraper votre vote et vos influences; que dans le cours de ma vie déjà longue je n'ai rien vu de pareil, ou que, si je l'ai vu, j'ai eu grand tort de le dire; c'est pourquoi, Nos Excellences ont bien agi en réclamant, pour me punir, un trait de plume de Sa Majesté. Apprenez donc par mon exemple... »

« Apprenez plutôt, que ce que je vous ai dit de notre *coût de servitude*, je le maintiens.

« Vous souvient-il que, en 1860, nommés par les préfets, hélas! avant les élections, défense nous fut faite de demander à nos concitoyens notre propre élection au Conseil municipal? Le magistrat chargé de conduire le département du Doubs, dans la bonne voie, était M. Pastoureau, habile administrateur, expéditif et exécutif comme pas un. Le 10 août, il nous écrivit dans son *Mémorial* : « Messieurs les maires ne doivent pas se porter candidats dans les prochaines élections. » En quoi il exécutait, je pense, une consigne générale. Pour nous mieux tenir, on voulait que nous fussions des intrus au milieu de nos conseils librement élus, sans attache avec l'élément populaire, ne relevant que du pouvoir. Une pareille défense ne fut pas prise, au sérieux, cela va sans dire; et sans en tenir compte, nous nous présentâmes aux suffrages des populations, qui ne nous élurent pas tous. En quelques lieux, cette écharpe, prématurément octroyée, fit à bon droit mauvais effet.

« Défendre à un citoyen quelconque, franc de toute incapacité et incompatibilité légale, d'entrer dans le Conseil de sa commune par la voie du scrutin, c'est une prétention d'une suprême imprudence!

« En 1865, le bon plaisir du pouvoir leva l'interdit, et le même Pastoureau voulut bien nous aviser le 16 juillet que cette défense n'avait plus raison d'être, « MM. les maires étaient libres de se faire élire au Conseil municipal; » et nous rentrâmes dans le droit commun. Quelle insigne faveur!

« Chacun de vous, mes amis, me rendra la justice que je n'ai jamais pratiquée cette omnipotence municipale trop souvent encouragée et soutenue par l'autorité, dans les grandes localités surtout. Nos conseillers ont toujours délibéré et voté sans gêne aucune, et leurs décisions, parfois contraires à mes idées, ont été ponctuellement exécutées par mes soins; car la commune, représentée par son conseil,

est la matrasse sous les limites légales, et le maire son serviteur. De même les préfets sont les serviteurs du département et les ministres de la France.

« Croyez que si cela n'est pas tout à fait ainsi, cela sera. »

« EDOUARD ORDINAIRE,

Ex-maire de Maizières, par Ornans (Doubs).

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Mardi, 15 décembre.

Le *Moniteur* ne confirme pas ce matin les nouvelles arrivées hier dans l'après-midi, sur l'acceptation par la Grèce des propositions de la Turquie. Cependant on peut les considérer comme authentiques et véridiques. La Grèce recule devant les dangers d'une lutte, ou bien elle cède aux conseils de la Russie qui, depuis le mariage du roi Georges, est plus que jamais prépondérante à Athènes, et qui ne juge pas le moment propice pour l'exécution de ses projets. Donc, de ce côté, tout danger immédiat paraît écarté, et ce n'est plus que du côté de l'Allemagne que l'on peut redouter un conflit prochain. Les échos du ministère de la guerre recommencent à être belliqueux : il est question de la création d'un camp d'instruction pour les officiers et les soldats. En Allemagne, le parti de la guerre ne dissimule pas ses espérances pour le printemps, et proteste avec énergie contre l'ingérence de l'Angleterre dans les affaires d'Allemagne, et les fameux projets de médiation dont a parlé solennellement le *Journal des Débats*, risquent fort de ne rien empêcher.

On sait que la Saxe résiste autant qu'il lui est possible aux manœuvres annexionnistes de la Prusse et que M. de Bismark hésite à faire pour la Saxe ce qu'il a fait pour le Hanovre. On se demande donc quel est le but du voyage à Dresde de l'homme d'Etat prussien. Il est permis de douter qu'il s'y soit rendu uniquement pour faire une visite de politesse au roi Jean à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance. Peut-être est-il allé lui présenter quelques propositions ayant le caractère plus ou moins accentué d'un ultimatum. Il n'aura certainement point passer deux jours à Dresde sans de graves raisons politiques. M. de Bismark a l'habitude de ne faire connaître ses projets que par ses actes.

L'insurrection de Cadix est terminée, et il est probable que l'on ne connaîtra pas le dernier mot des intrigues qui ont amené cette prise d'armes.

Jusqu'à présent la candidature du duc de Gènes ne paraît pas faire de progrès; on dit pourtant qu'elle serait accueillie favorablement par le gouvernement français qui aurait tout d'abord préféré une régence avec le prince des Asturies comme roi.

Pour ce qui concerne les affaires de l'intérieur, tout se réduit aujourd'hui à la chronique judiciaire, féconde en procès de presse et aux bruits de modifications ministérielles qui persistent, sans que l'on puisse dire s'ils sont fondés ou non.

Une dépêche nous annonce que M. Le Calvez, candidat officiel, vient d'être élu dans les Côtes-du-Nord, en remplacement de M. Legorrec.

M. Vignault, rédacteur en chef de l'*Ordre*, d'Arras, a, dit-on, été appelé à Paris et interrogé par le juge d'instruction, sur la provenance d'une nouvelle publiée par lui et d'après laquelle trois compagnies du génie, en garnison à Arras, auraient reçu ordre le 2 décembre de se tenir prêtes à partir pour Paris.

C'est jeudi que la Cour doit rentrer aux Tuileries. Un certain nombre d'audiences sont déjà indiquées pour dimanche.

Une protestation signée de 36 membres de la Société des gens de lettres, a été déposée contre l'élection de M. Frédéric Thomas, parce qu'il n'y a eu aucune discussion avant le vote pour la nomination du président.

M. Odysse-Barot, rédacteur de la *Liberté*, va publier sur une seule feuille, six cartes de l'Europe, à six époques différentes, depuis 1740.

Les artistes du Vaudeville sont allés à